

Commune de LAUZERTE

L'an deux mille vingt et un et le 15 Avril à 18h30, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, BOURCIER, DENIS, LARONDE, GAUCHET, MAZILLE, NEGRE

MRS, BAÏADA, CAM, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procuration : M GERVAIS APIERASCO.

Excusé / Absent : MRS. GERVAIS, MERIC, BADOQ.

Secrétaire : MME DENIS

Date de la convocation : 08/04/2021

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 13

❖ **OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT D'UN ESPACE DE PROPRETE POUR LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS**

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal souhaite aménager un espace de propreté pour la collecte des déchets ménagers afin de le rendre plus accessible par les usagers, d'en faciliter l'accès aux véhicules de collecte, d'améliorer la propreté et l'entretien de l'espace public, et de le rendre plus agréable et intégré à l'environnement proche par des aménagements paysagers.

Ce projet d'aménagement d'un point de collecte nécessite des travaux de terrassement et d'aménagements des abords. Le coût prévisionnel s'élève à 15 000 € HT, est susceptible de bénéficier de subventions de l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) – *axe 5 : Aménagement des bourgs*, du Département au titre du dispositif *Aménagement de village*.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total de l'opération : 15 000 € HT

Subventions demandées :

Conseil Départemental : 54 % du projet = 8 100 €

État : 26 % du projet = 3 900 €

Auto financement : 20 % du projet = 3000 €

La date prévisionnelle de début de travaux est programmée au 2^{ème} semestre 2021.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Autorise** : Monsieur le Maire à demander les subventions pour la réalisation du point de collecte des déchets ménagers,
- **ADOpte** : le plan de financement,
- **CHARGE** : Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités administratives nécessaires aux demandes de subventions.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
François LE MOING

